# Brexit

# Monitoring de janvier 2019

Note commune de la BNB, du SPF Economie et du BFP

Note de synthèse

Janvier 2019

## Table des matières

Introduction ..... 4
1. Etat des lieux des négociations ..... 5
1.1. Etat actuel des négociations ..... 5
1.2. Prochaines étapes ..... 6
2. Evolutions économiques ..... 7
2.1. Principaux messages ..... 7
2.2. Indicateurs économiques du Royaume-Uni ..... 11
2.3. Marchés financiers et de change ..... 20
2.4. Prévisions de croissance à moyen terme ..... 25
2.5. Commerce extérieur de la Belgique avec le Royaume-Uni ..... 26
2.6. Importance des secteurs pour les exportations belges vers le Royaume-Uni dans les flux multilatéraux ..... 33
2.7. Valeur ajoutée des Etats membres dans la demande finale totale britannique . 34
3. Brexit Impact Scan & Road Show ..... 36
4. Annexes ..... 39

## Liste des graphiques

Graphique 1. PIB en volume ..... 7
Graphique 2. Cours de change bilatéraux de la livre sterling, de l'euro et du dollar ..... 8
Graphique 3. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni, 2014-2018 ..... 10
Graphique 4. PIB en volume au Royaume-Uni ..... 11
Graphique 5. Royaume-Uni : Contribution des composantes de la demande à la croissance du PIB. ..... 12
Graphique 6. Indicateurs de conjoncture PMI pour le Royaume-Uni ..... 13
Graphique 7. Indicateurs de conjoncture pour l'industrie manufacturière ..... 14
Graphique 8. Confiance des consommateurs : comparaison internationale ..... 15
Graphique 9. Conjoncture dans l'industrie au Royaume-Uni : I 2012-IV 2018 ..... 16
Graphique 10. Marché du travail au Royaume-Uni ..... 17
Graphique 11. Inflation au Royaume-Uni, dans la zone euro et en Belgique ..... 18
Graphique 12. Marché immobilier au Royaume-Uni ..... 19
Graphique 13. Cours de change ..... 20
Graphique 14. Taux de change effectif nominal ..... 21
Graphique 15. Taux d'intérêt des obligations d'Etat à 10 ans ..... 22
Graphique 16. Taux directeurs des banques centrales ..... 23
Graphique 17. Marchés boursiers : principaux indices ..... 24
Graphique 18. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 26
Graphique 19. Echanges de biens entre la Belgique et le reste du monde ..... 27

Graphique 20. Echanges de biens « alimentaires » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 29

Graphique 21. Echanges de biens « légumes et fruits » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 29

Graphique 22. Echanges de biens « sucres et préparations à base de sucre » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 30

Graphique 23. Echanges de biens « produits chimiques et connexes » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 30

Graphique 24. Echanges de biens « médicinaux et pharmaceutiques » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 31

Graphique 25. Echanges de biens « textiles » entre la Belgique et Royaume-Uni ..... 31

Graphique 26. Echanges de biens « machines et matériels de transport » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 32

Graphique 27. Echanges de biens « véhicules routiers et autres matériels de transports » entre la Belgique et le Royaume-Uni ..... 32

Graphique 28. Intégration dans la chaîne de valeur britannique, 2015 ..... 34

## Liste des tableaux

Tableau 1. Croissance en % du PIB en volume ..... 9

Tableau 2. Perspectives de croissance en % du PIB en volume ..... 25

Tableau 3. Echange de biens de la Belgique vers le Royaume-Uni, par catégorie de produits ..... 28

Tableau 4. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière ..... 33

Tableau A1. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière ..... 39

Tableau A2. Valeur ajoutée créée dans l'industrie manufacturière en 2016 ..... 40

# Introduction

A la suite des résultats du référendum du 23 juin 2016, les Britanniques ont choisi de quitter l'Union européenne. Si la sortie du Royaume-Uni n'est pas immédiate, elle ne sera pas sans répercussions économiques même si les effets sont difficiles à chiffrer compte tenu des incertitudes qui entourent encore les modalités concrètes de sortie.

La Belgique, de par sa proximité et ses relations étroites avec le Royaume-Uni, ne sera pas indemne face au Brexit. En effet, le Royaume-Uni est l'un des plus importants partenaires commerciaux de la zone euro et de la Belgique. Entre 2015 et 2017, la part du Royaume-Uni dans le total des exportations de l'industrie manufacturière de la Belgique s'est élevée en moyenne à 8,1 % (concept national) et celle des importations à 5,0 %. Au cours de la période considérée, la part du Royaume-Uni, dans le total des flux commerciaux de services de la Belgique, s'est élevée en moyenne à 8,7 % pour les exportations et à 9,0 % pour les importations. Outre la question des exportations et des importations, il apparaît que les intérêts réciproques des deux pays sont étroitement liés, notamment en ce qui concerne les stocks d'investissements directs étrangers qui sont très importants en Belgique mais également au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni constitue une terre d'investissements importante pour la Belgique. Pourtant, le lien financier (part du RDT issue du RU) entre la Belgique et le Royaume-Uni est plus faible qu'avec les autres pays voisins. Considérant la valeur ajoutée qui découle de la demande finale britannique, il apparaît néanmoins que le Royaume-Uni est plus important pour la Belgique que pour les pays voisins. Le Brexit aura par conséquent un impact sur le commerce extérieur, mais aussi sur les investissements directs étrangers ainsi que sur les marchés financiers. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre sur pied une « Task force » permettant de répondre aux préoccupations des acteurs de la vie économique belge mais également d'informer le ministre via le développement et le recueil d'analyses économiques pertinentes pour les intérêts belges.

Dans le droit fil de cette « Task Force », un Monitoring Brexit, projet commun de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et du SPF Economie a été réalisé en vue d'examiner l'impact du Brexit sur les économies des deux pays.

La présente note comporte trois parties. La première partie donne un état des lieux des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. La deuxième partie reprend les faits saillants issus de l'analyse des évolutions économiques au Royaume-Uni à partir des derniers indicateurs de court terme de nature économique, financière et commerciale ainsi que pour la Belgique principalement au travers des échanges commerciaux et des échanges en valeur ajoutée. La dernière partie aborde le Brexit Impact Scan ainsi que le Road Show mis en place pour préparer les entreprises au Brexit.

Cette note fera l'objet d'une actualisation trimestrielle pour transmission au ministre Peeters.

La présente analyse a été clôturée **le 21 janvier 2019**.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

# 1. Etat des lieux des négociations

## 1.1. Etat actuel des négociations[1]

- Les négociations entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni (RU) au sujet de **l'Accord de sortie (A.S.)** et d'une **déclaration politique (D.P.) portant sur les relations futures** sont terminées depuis novembre 2018.
- L'A.S. prévoit une période de transition qui courra jusqu'à fin 2020 compris (renouvelable une seule fois pour un ou deux ans). Durant cette période, le RU ne serait plus membre de l'UE et ne prendrait plus part aux processus de décision politique. Pour le reste, toutes les autres règles actuelles de l'UE resteraient en vigueur pour le RU
- Cette période de transition serait alors mise à profit pour négocier les relations futures entre l'UE et le RU.
- L'accord atteint fut ensuite approuvé par le Conseil européen (art. 50) lors de sa réunion du 25 novembre. La **prochaine étape consiste en la ratification de cet accord** par la Chambre des communes britannique et le Parlement européen ainsi que l'approbation formelle de la sortie du RU hors de l'UE par le Conseil.
- L'objectif initial prévoyait un vote baptisé le « **meaningful vote** » le 11 décembre 2018 à la Chambre des communes britannique sur l'accord obtenu. Cependant, face à une opposition plus forte que prévu, la Première ministre May décida d'ajourner le vote au 15 janvier 2019. Elle mettrait à profit ce délai pour obtenir des « garanties » supplémentaires auprès de l'UE afin que le « backstop », c'est-à-dire le mécanisme de l'A.S. permettant d'éviter l'instauration d'une « frontière physique » en Irlande et d'assurer l'intégrité du marché unique européen en cas d'absence d'accord prompt sur les futures relations entre le RU et l'UE, ne soit que temporaire et ne constitue pas une solution définitive. Le backstop consiste en une union douanière et la garantie d'un level playing field en vigueur sur tout le territoire du RU accompagné d'un alignement règlementaire avec l'UE en ce qui concerne l'Irlande du Nord.
- Lors d'un **vote de confiance** au sein du parti conservateur tenu le 12 décembre 2018, davantage de membres conservateurs du Parlement que prévu votèrent contre Theresa May. Elle obtint malgré cela une large majorité. Theresa May put donc garder ses fonctions, les règles du parti prévoyant qu'aucun autre vote de confiance ne peut être organisé pendant une période d'un an (indépendamment d'un éventuel vote de confiance à la Chambre des communes même).
- Dans l'intervalle, le 13 décembre 2018, le Conseil européen confirmait en réunion que l'A.S. ne pourrait plus être soumis à de nouvelles négociations, que le « backstop » ne constituait rien de plus qu'une « police d'assurance » et que l'Union européenne se tenait prête à entamer rapidement des négociations quant à une relation future en vue d'éviter l'activation du « backstop ». Les présidents du Conseil

[1] La rédaction de ce chapitre a été clôturée le lundi 14 janvier 2019, soit le veille du vote au Parlement britannique.

européen et de la Commission ont confirmé cela une nouvelle fois dans un courrier adressé à Theresa May le 14 janvier 2019.

## 1.2. Prochaines étapes

- Pour que le A.S. et le D.P. soient ratifiés à temps (c'est à dire avant la date prévue de sortie le 29 mars 2019), il serait évidemment préférable que la Chambre des communes britannique les approuvent le 15 janvier 2019. Cela permettrait que le Parlement européen (qui votera après la Chambre des communes, vote qui ne devrait présenter aucun problème) approuve l'accord tout comme le Conseil. Cette éventualité étant de plus en plus improbable, il est **difficile de faire des prédictions sur l'avenir**.

- Une des éventualités serait que le paquet de propositions soit rejeté par une petite minorité à la Chambre des communes. La Première ministre May pourrait alors faire des concessions supplémentaires auprès de l'UE, mais il est impossible de prévoir ce que l'UE pourrait lui proposer, ou encore que l'accord soit effectivement approuvé une seconde fois.

- Si le vote contre remporte trop de voix, les cartes seront en principe toutes redistribuées. Mme May pourrait démissionner, ou tenter à nouveau de renégocier avec l'UE. L'opposition pourrait essayer de faire tomber le gouvernement, de nouvelles élections seraient alors annoncées, un nouveau référendum pourrait voter le « *Remain* »... Tenter de deviner l'avenir n'a pas de sens, mais dans les cas précités, il est probable que le RU demande une **prolongation de la période prévue à l'article 50**, et qu'il se retirerait formellement de l'UE à une date ultérieure au 29 mars 2019 afin d'éviter un « *no-deal* » et le scénario de « *chute de la falaise* » qui s'ensuivrait. L'UE devrait alors l'accepter unanimement. La prolongation de l'article 50 sera par ailleurs compliquée par les élections européennes et se limiterait donc dans le meilleur des cas à mai 2019 voire au jour de l'entrée en fonction du nouveau Parlement européen.

- Si aucune solution n'est trouvée à temps et si le RU ne demande pas de prolongation de l'article 50 et que l'UE approuve unanimement la situation, le RU quittera alors l'UE le 29 mars 2019 **sans accord** et **sans période de transition**. La Commission européenne se prépare à un tel scénario et demande à toutes les parties prenantes de faire de même.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

# 2. Evolutions économiques

## 2.1. Principaux messages

Après s'être graduellement érodée depuis 2015, et être revenue sous celle de la zone euro à partir de 2016, la croissance annuelle du PIB du Royaume-Uni s'est stabilisée à environ 1,5 % au deuxième et troisième trimestre de 2018. Dans le même temps, la conjoncture s'est affaiblie dans la zone euro dans le courant de 2018.

Soutenue par des impulsions de politique monétaire et un desserrement des objectifs budgétaires, la croissance trimestrielle du PIB du Royaume-Uni avait plutôt bien résisté dans la seconde moitié de 2016, juste après le référendum. La croissance à un an d'écart a décéléré de 2 % au troisième trimestre de 2017 à 1,3 % au premier trimestre de 2018. Elle a légèrement rebondi par la suite, s'établissant à 1,5 % au troisième trimestre en raison notamment d'un été particulièrement chaud qui a incité les ménages à consommer. Pour sa part, la zone euro a accusé un ralentissement de l'activité à partir de la fin 2017, en raison du ralentissement de la demande extérieure.

Graphique 1. PIB en volume

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)

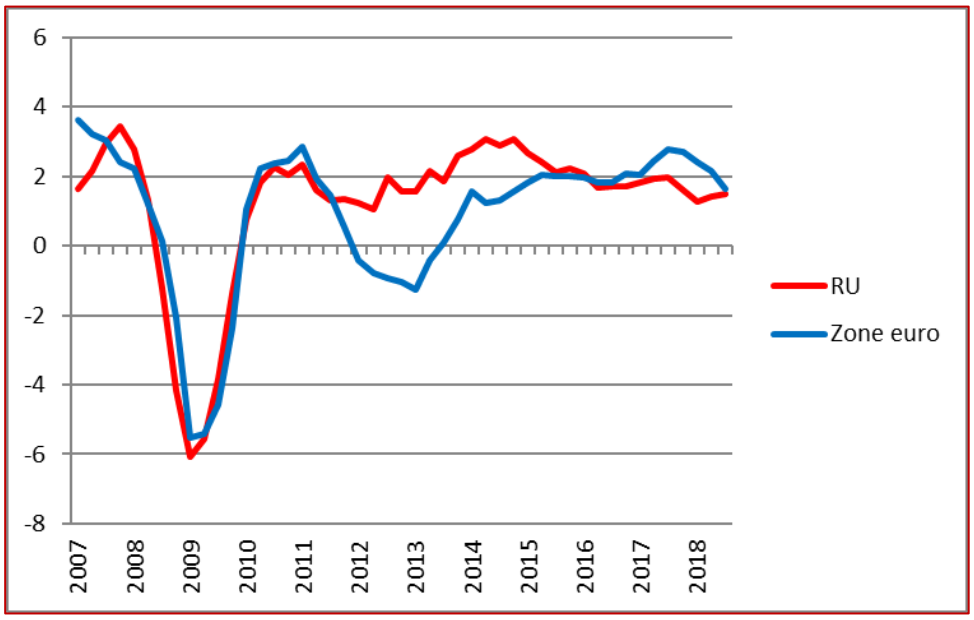


Source : Eurostat.

**L'effet le plus notable du Brexit a été la dépréciation de la livre sterling.** Après avoir atteint un niveau élevé en novembre 2015 (1,43 euro pour 1 GBP), la monnaie britannique s'est dépréciée. Elle avait déjà perdu 8,5 % le 22 juin 2016 à la veille du référendum. Ce mouvement s'est intensifié immédiatement après le référendum. Elle ne s'élevait plus qu'à 1,08 euro pour 1 GBP fin août 2016. Depuis l'automne 2017, la livre a oscillé le plus souvent entre 1,1 et 1,15 euro, ses mouvements reflétant des changements dans la perception par les marchés quant à l'état d'avancement des négociations sur le Brexit et quant aux actions de la politique monétaire britannique.

Graphique 2. Cours de change bilatéraux de la livre sterling, de l'euro et du dollar
(données journalières)

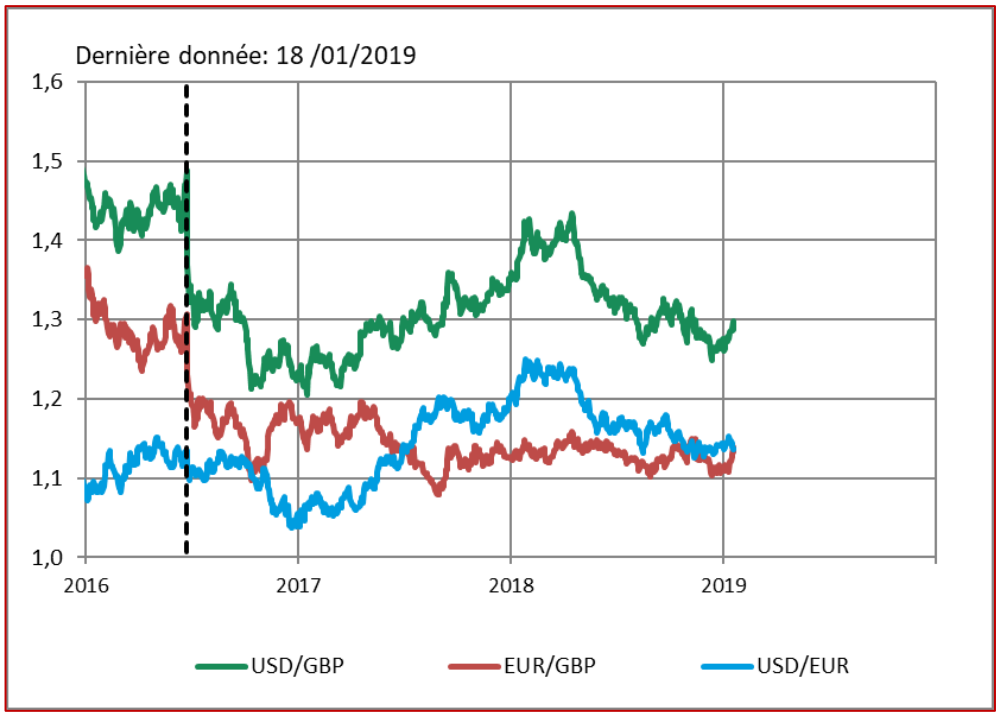


Source : Thomson Reuters.

**Sous l'effet du renchérissement des importations, l'inflation a remonté jusqu'à dépasser temporairement les 3 % en novembre 2017, érodant le pouvoir d'achat des ménages**. A mesure que les effets de la dépréciation de la livre britannique s'estompaient, la hausse des prix à la consommation est revenue à 2,4 % (dernière observation : octobre 2018). La hausse des prix de l'énergie au cours de 2018 a empêché un ralentissement plus marqué de l'inflation. Les facteurs domestiques (dont les tensions sur le marché du travail) n'ont pas encore induit de franches hausses des salaires. Aussi, compte tenu de la vigueur du marché du travail (voir aussi infra), la Banque d'Angleterre a relevé début août son taux directeur de 0,25 point de pourcentage pour le porter à 0,75 %.

**Dans ce contexte, le ralentissement de l'économie britannique a principalement touché les branches et les composantes de la demande domestique.**

**Parmi les branches d'activité,** dans un premier temps, les activités qui ont marqué le pas ont été celles orientées vers l'économie domestique comme les services, ces derniers représentant 80 % de l'économie britannique. Par contraste, l'industrie manufacturière est le secteur qui s'est le mieux comporté en 2017 : les entreprises exportatrices ont profité à la fois de l'expansion de la demande étrangère, spécialement celle de la zone euro, dont la conjoncture est favorable, et des gains de compétitivité engendrés par la baisse de la livre sterling. Depuis le début de 2018, l'industrie manufacturière marque le pas tandis que les services forment le socle d'une croissance peu vigoureuse.

**Du côté des moteurs de la demande**, la consommation des ménages et les investissements des entreprises se sont affaiblis. La consommation des ménages s'est aussi affaiblie en raison des pressions sur leur pouvoir d'achat résultant à la fois d'une évolution modérée des salaires

et de l'inflation plus élevée. Selon les enquêtes auprès des chefs d'entreprise, en dépit de la demande mondiale soutenue, de conditions financières favorables et de capacités de production fortement utilisées, les intentions d'investissement sont freinées par l'incertitude et par les moindres perspectives de long terme dues au Brexit. A l'inverse, la dépréciation marquée de la livre sterling avait contribué à soutenir les exportations de biens (et services) dans un contexte de ralentissement de la demande extérieure. Ce facteur jouant un rôle moins prédominant, le rythme de progression des exportations a fortement ralenti depuis le quatrième trimestre de 2017, pour devenir négatif au cours de 2018. Le contenu en importations des exportations britanniques étant fort élevé, les importations ont suivi une tendance similaire.

Au total, la croissance observée du PIB entre la mi-2016 et le troisième trimestre de 2018 a été inférieure de 1 point de pourcentage à ce qui avait été estimé avant le référendum. Cette moins bonne réalisation tient avant tout à une moindre croissance qu'attendu, tant de la consommation que de l'investissement, et pour ces derniers, spécialement ceux des entreprises. Ces surprises négatives ont été partiellement compensées par une contribution plus importante que prévu des exportations nettes.

**Malgré le ralentissement de l'activité, la situation du marché du travail est restée vigoureuse**. En juin, le taux de chômage est revenu à un plancher historique de 4 %, et le nombre de personnes occupant un emploi était encore en hausse au deuxième trimestre 2018. Les enquêtes de la Banque d'Angleterre font d'ailleurs ressortir un niveau de difficultés de recrutement dans le chef des entreprises plus élevé qu'avant la crise financière de 2008. A noter que le flux de migrants de l'UE s'est tari depuis le référendum. Par ailleurs, la croissance des revenus hebdomadaires moyens des employés a dépassé l'inflation, ce qui a stoppé l'érosion du pouvoir d'achat.

**Les prévisions macroéconomiques établies à la fin de l'année écoulée par les principales institutions britanniques et internationales ont convergé vers une croissance de 1,3 % pour 2018 au Royaume-Uni,** confirmant ainsi le ralentissement économique. Les organisations nationales s'attendent à un rebond de l'activité en 2019 (sous des hypothèses clémentes en matière de Brexit) compte tenu de l'impulsion donnée par la politique budgétaire dans le budget 2019 tandis que l'orientation est plus incertaine selon les organisations internationales.

Tableau 1. Croissance en % du PIB en volume

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Royaume-Uni | | | | | |
| Banque d'Angleterre (novembre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,7 | 1,7 |
| OBR (octobre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,6 | 1,4 |
| CE (novembre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,2 | 1,2 |
| FMI (octobre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,5 | 1,5 |
| OCDE (novembre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,4 | 1,1 |
| Zone euro | | | | | |
| CE (novembre 2018) | 1,9 | 2,4 | 2,1 | 1,9 | 1,7 |

Note : fin décembre, l'ONS a révisé la croissance 2017 à la hausse à 1,8 %.

**En ce qui concerne les échanges commerciaux de la Belgique avec le Royaume-Uni**, depuis 2016, l'incertitude suscitée par le référendum sur le Brexit s'est essentiellement reflétée

dans les mouvements de la monnaie britannique et dans le ralentissement de la demande intérieure de ce pays. Même si ces évolutions ont affecté les conditions de marché des exportateurs belges, les données du commerce extérieur ne suggèrent à ce stade pas de rupture dans les échanges de marchandises entre la Belgique et le Royaume-Uni. L'excédent commercial de la Belgique vis-à-vis du Royaume-Uni est par ailleurs resté important, atteignant environ 6,7 milliards d'euros en 2017 et quelque 4,5 milliards sur les neuf premiers mois de 2018.

**Graphique 3. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni, 2014-2018**

(indices en valeur (2010=100) ; moyenne mobile sur trois mois ; dernières données : octobre 2018)

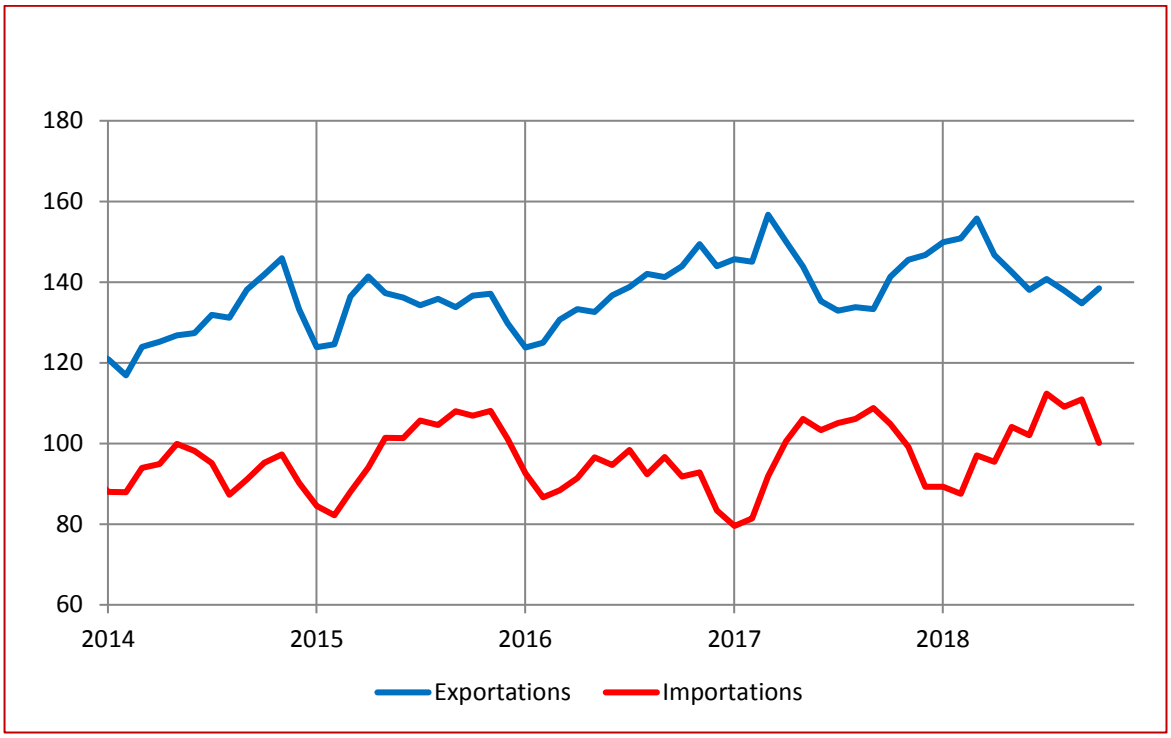


Source : ICN.

## 2.2. Indicateurs économiques du Royaume-Uni

**Graphique 4. PIB en volume au Royaume-Uni**

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)

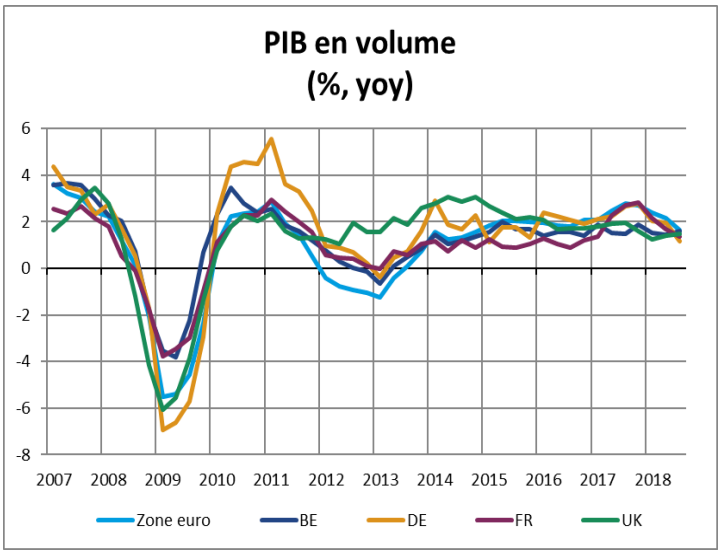


- Depuis le deuxième trimestre de 2016, la croissance du PIB en zone euro a été supérieure à celle du Royaume-Uni, en glissement annuel. L'écart de croissance, encore en faveur de la zone euro jusqu'au premier trimestre de 2018, s'est fortement réduit, les taux de croissance sont désormais presque similaires, s'élevant à 1,6 % pour la zone euro et 1,5 % pour le Royaume-Uni au troisième trimestre de 2018. Cette observation résulte d'un ralentissement de la croissance observée en zone euro et d'une accélération de celle-ci au Royaume-Uni.
- En particulier, la croissance du PIB britannique a été plus faible que celui observé en Allemagne, en France et en Belgique et ce depuis le quatrième trimestre de 2017. Ce n'est qu'au troisième trimestre de 2018 que la croissance de l'activité britannique dépasse celle de l'Allemagne et de la France, tout en restant à un niveau inférieur à celle observée en Belgique.
- Au premier trimestre de 2018, le Royaume-Uni a atteint son plus faible taux de croissance économique depuis le deuxième trimestre de 2012.

Source : Eurostat.

**Graphique 5. Royaume-Uni : Contribution des composantes de la demande à la croissance du PIB**
(en glissement annuel, en points de pourcentage)

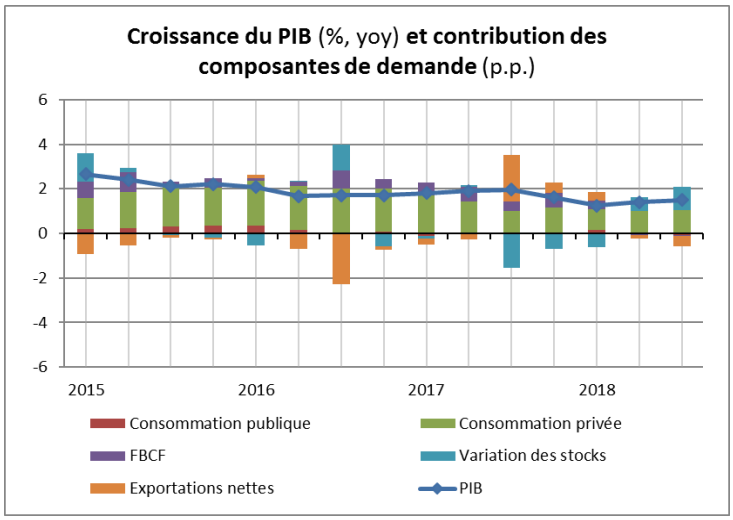


- Sur l'ensemble de la période d'analyse, la demande intérieure tire la croissance du PIB britannique vers le haut (en glissement annuel), exception faite du troisième trimestre de 2017 où ce rôle est occupé par les exportations nettes.
- Au sein de la demande intérieure, la consommation privée est d'ailleurs le principal moteur de la croissance économique sur l'ensemble de la période sous revue, tout en perdant peu à peu de son dynamisme.
- Aux deuxième et troisième trimestres de 2018, les investissements ont amputé la croissance économique britannique à hauteur de 0,1 point de pourcentage alors que ceux-ci y avaient contribué positivement précédemment.
- Il en est de même pour les exportations nettes qui ont à nouveau freiné la croissance économique aux deuxième et troisième trimestres de 2018, après y avoir contribué positivement depuis le troisième trimestre de 2017.

Source : Eurostat.

**Graphique 6. Indicateurs de conjoncture PMI pour le Royaume-Uni**

(données mensuelles)

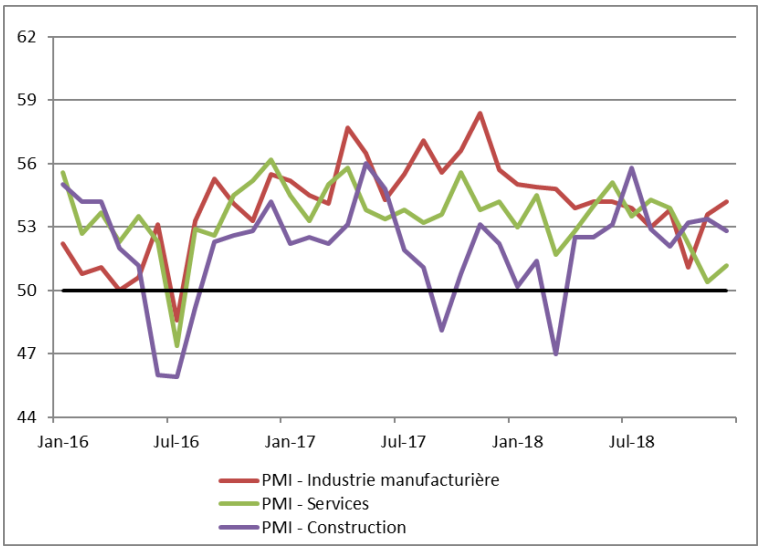


- Après avoir connu une tendance haussière sur près de deux ans, avec un pic observé en novembre 2017, l'indice PMI des directeurs d'achat britanniques, traduisant l'activité dans l'industrie manufacturière, a connu un renversement de tendance tout au long de 2018. L'indice PMI reste toutefois supérieur à 50, donc synonyme d'expansion, et semble même repartir à la hausse sur la fin de l'année, même s'il est encore trop tôt pour parler d'un renversement de tendance.
- L'indice PMI des directeurs d'achat dans les services a évolué en dents de scie pendant la première partie de 2018. Néanmoins, celui-ci a chuté dans la deuxième partie de l'année et s'est rapproché dangereusement du seuil de la récession économique (soit une valeur inférieure à 50).
- Après être passé sous la barre des 50 en mars 2018, l'indice PMI des directeurs d'achat dans la construction est remonté dès avril et a atteint un nouveau pic en juillet 2018 (55,8) avant de se détériorer par la suite.

Source : Thomson Reuters (Markit – PMI).

**Graphique 7. Indicateurs de conjoncture pour l'industrie manufacturière**
(données mensuelles, indicateurs ESI)

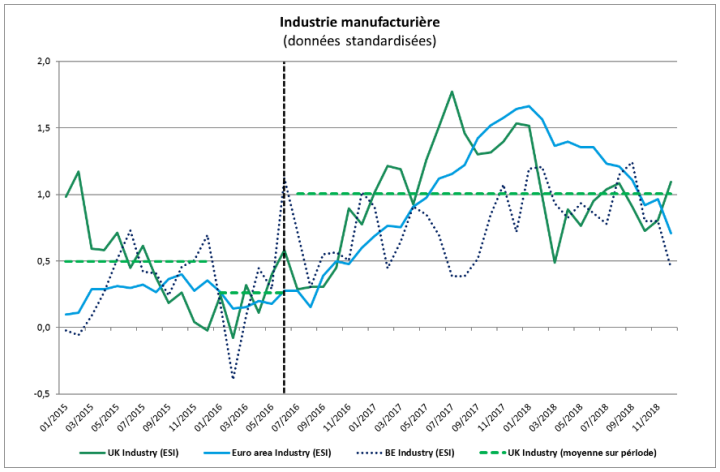


- La confiance des entrepreneurs britanniques dans l'industrie, mesurée par l'indicateur ESI (données standardisées), a temporairement reculé durant l'été 2016. Elle s'est par la suite redressée de manière quasi ininterrompue, atteignant un « sommet » en juillet 2017. Depuis lors, la confiance des entrepreneurs britanniques dans l'industrie s'est repliée, et de façon encore plus marquée en 2018, où elle passe d'ailleurs sous le niveau moyen post référendum dès le mois de février.
- Le niveau de confiance moyen, mesuré depuis les résultats du référendum jusqu'à décembre 2018, reste supérieur à celui de 2015, bien qu'en 2018 les entrepreneurs anglo-saxons se montrent davantage inquiets à l'approche de la date effective de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.
- La confiance des entrepreneurs en zone euro a connu une tendance similaire à celle observée au Royaume-Uni. Ainsi, alors que la tendance était orientée à la hausse en 2017, celle-ci a chuté de manière quasi ininterrompue depuis février 2018.

Source : Thomson Reuters, Ecfin.

**Graphique 8. Confiance des consommateurs : comparaison internationale**

(données mensuelles, indicateurs ESI)

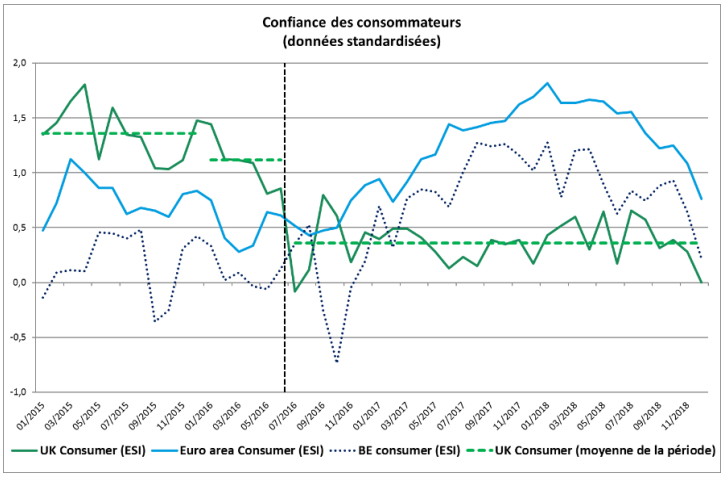


- La confiance des consommateurs au Royaume-Uni (ESI, données standardisées) reste depuis le référendum a des niveaux relativement faibles. Par ailleurs, alors que la confiance des consommateurs britanniques est moins élevée que précédemment, celle-ci a encore marqué un recul important fin 2018, où elle est passée sous son niveau moyen enregistré depuis le référendum. Cette perte de confiance s'explique essentiellement par les préoccupations économiques générales et les craintes de chômage plus élevées pour les 12 prochains mois.
- Reflétant une conjoncture moins favorable, la confiance des consommateurs s'est repliée en 2018, après avoir atteint un pic en janvier, tant dans la zone euro qu'en Belgique. Les craintes relatives à la détérioration de situation économique des 12 prochains mois sont également présentes.

Source : Thomson Reuters, Ecfin.

**Graphique 9. Conjoncture dans l'industrie au Royaume-Uni : I 2012-IV 2018**

(moyenne centrée réduite, 1985)

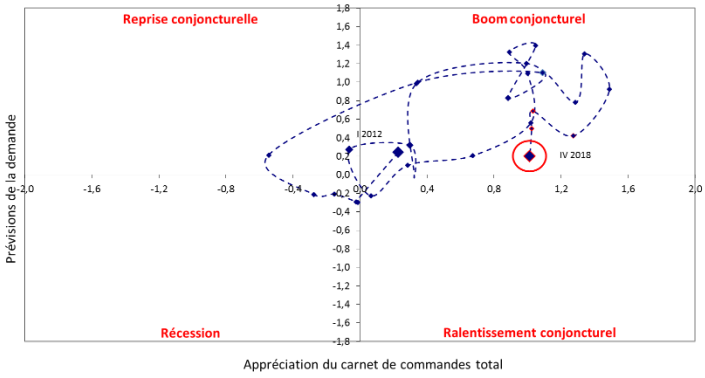


- Si les entrepreneurs britanniques ont fait preuve d'un optimisme certain dans l'industrie manufacturière, qui a profité de la reprise économique de la zone euro ainsi que des gains de compétitivité engendrés par la dépréciation de la livre sterling, ils font preuve d'un pessimisme grandissant quant aux prévisions de la demande au quatrième trimestre 2018.

Source : Ecfin.

**Graphique 10. Marché du travail au Royaume-Uni**

(onnées trimestrielles)

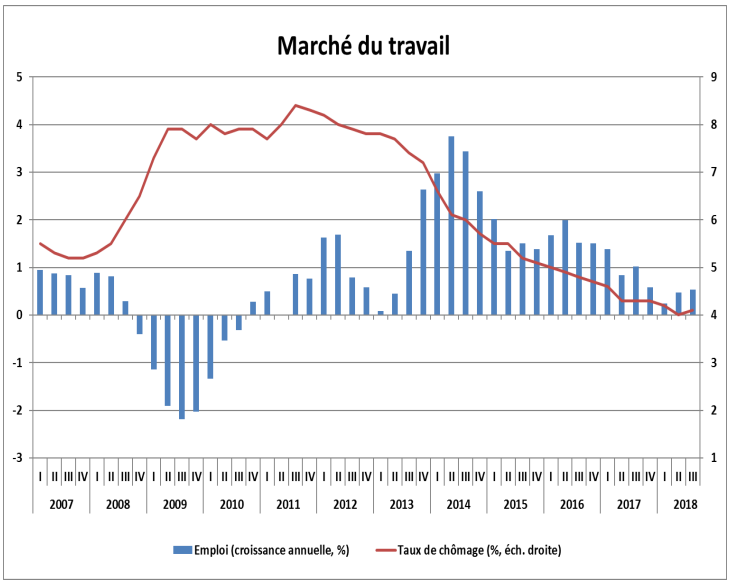


- Compte tenu d'un durcissement attendu des règles en matière d'immigration au Royaume-Uni pour les travailleurs, même pour ceux issus de l'UE, les flux entrants de travailleurs en provenance de l'Est de l'Europe se sont taris et des entrepreneurs britanniques relèvent des difficultés de recrutement dans un certain nombre de branches d'activité. L'emploi a connu une décélération de sa progression depuis le référendum, exception faite du troisième trimestre de 2017, jusqu'au premier trimestre de 2018, avant de connaître un raffermissement dans son rythme de progression aux deuxième et troisième trimestres de 2018.
- Le taux de chômage au Royaume-Uni a globalement poursuivi sa tendance baissière initiée au premier trimestre de 2012, atteignant même son niveau le plus bas, depuis 1975, au deuxième trimestre de 2018 (4,0 %). Ce reflux du taux de chômage au Royaume-Uni peut s'expliquer par la hausse des contrats précaires, notamment de contrats dits « zéro heure », qui ne garantissent aucun horaire et donc aucune rémunération fixe à l'employé. Si une légère hausse du taux de chômage est observée au troisième trimestre de 2018, celui-ci n'en demeure pas moins à un niveau historiquement bas.

Source : Thomson Reuters (sur la base de l'ONS).

**Graphique 11. Inflation au Royaume-Uni, dans la zone euro et en Belgique**

(IPCH, données mensuelles)

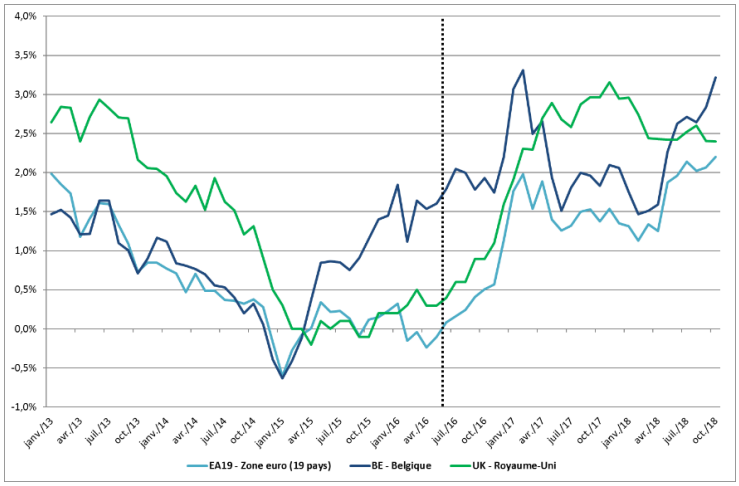


- Dans un contexte de dépréciation de la livre sterling (par rapport au dollar et à l'euro), amorcée depuis la fin 2015 et encore plus prononcée au lendemain du référendum, l'inflation s'est accélérée au Royaume-Uni à partir de novembre 2015.
- Après avoir atteint un pic en novembre 2017 (3,2 %), l'inflation britannique s'est réduite pour atteindre 2,4 % en octobre 2018.
- Depuis mars 2018, l'inflation s'est renforcée tant en zone euro qu'en Belgique, dépassant même l'objectif de la BCE (soit 2 %) pour atteindre respectivement 2,2 % et 3,2 % en octobre 2018.
- L'inflation belge est dès lors, depuis juin 2018, à nouveau supérieure à l'inflation britannique.

Source : Eurostat.

**Graphique 12. Marché immobilier au Royaume-Uni**

(Données trimestrielles)

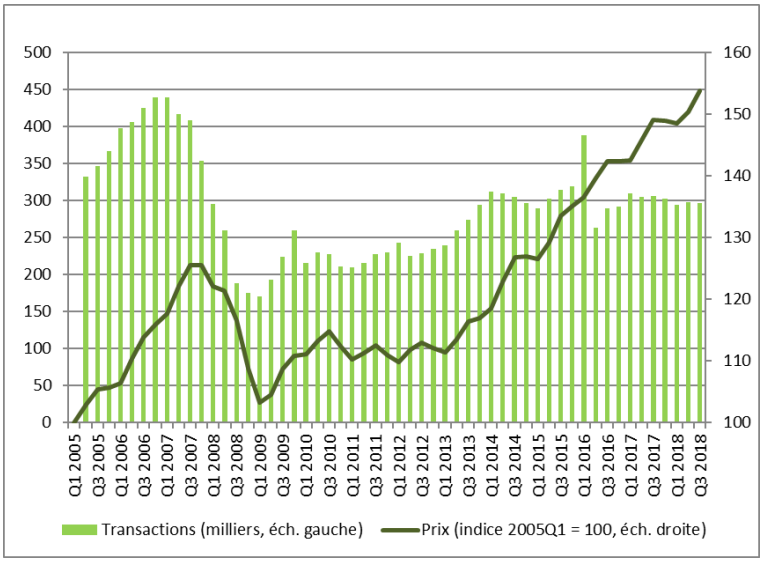


- Entre le moment du vote sur le Brexit et la fin 2016, le nombre de transactions immobilières est resté à peine supérieur à sa moyenne sur 10 ans (2005-2015). On observe une diminution de 0,8 % du nombre de transactions immobilière en 2017 par rapport à 2016 et ce mouvement baissier s'est poursuivi sur les neuf premiers mois de 2018 (-3,6 %, à un an d'écart).
- Le nombre de transactions immobilières a diminué de 9,18 % si l'on compare le troisième trimestre de 2018 au troisième trimestre de 2017.
- Les prix de l'immobilier poursuivent quant à eux leur mouvement haussier initié au deuxième trimestre de 2013 et atteignent des niveaux record au troisième trimestre de 2018, ravivant les craintes d'une possible bulle immobilière.
- Le prix de l'immobilier a augmenté de 4,8 % si l'on compare le troisième trimestre de 2018 avec le troisième trimestre de 2017.

Source : Thomson Reuters.

## 2.3. Marchés financiers et de change

**Graphique 13. Cours de change**
(données journalières jusqu'au 18.01.2019)

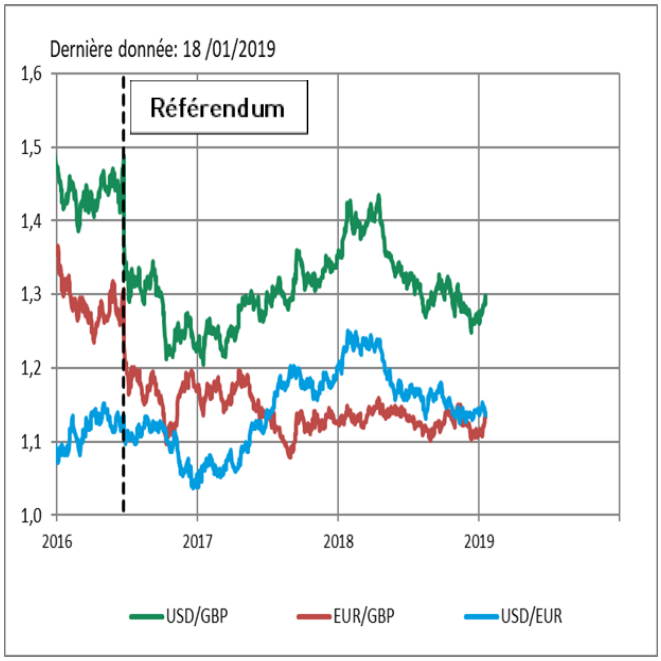


- Après une forte dépréciation de la livre sterling à la suite du résultat du référendum (chute des cours de 8,1 % et 5,8 % respectivement par rapport au dollar et à l'euro, au lendemain du référendum), le taux de change de la livre est resté orienté à la baisse jusqu'en août 2016. Après les mesures prises par la Banque d'Angleterre début août, la livre est restée relativement stable.

- Par rapport à l'euro, à partir d'octobre 2016, hormis certaines pauses ou rebonds temporaires, la livre sterling s'est détériorée davantage et a atteint un point bas le 29 août 2017 en raison des incertitudes relatives au Brexit, tandis que l'euro s'est raffermi spécialement en 2017 (même par rapport au dollar américain) en raison d'une reprise plus vigoureuse qu'attendu de l'économie européenne.

- Depuis lors, la livre s'est raffermie grâce aux accords engrangés avec l'UE en décembre 2017 sur les conditions du divorce et en mars 2018 sur la période de transition. La livre s'est ensuite affaiblie à l'été compte tenu des difficultés rencontrées au sein du gouvernement britannique sur la voie à suivre pour les relations futures avec l'UE, ce qui a causé des démissions de plusieurs ministres. L'accord engrangé en novembre a redonné de l'allant à la livre mais il est apparu en décembre que la Première ministre était loin d'avoir une majorité au Parlement pour le soutenir. A la suite du rejet de l'accord par la House of Commons en janvier, la livre a très légèrement augmenté, les marchés estimant que la probabilité d'un report de la sortie de l'UE avait augmenté.

- Au début de 2018, la livre sterling avait récupéré l'essentiel des pertes subies face au

dollar au moment du référendum et en partie à cause de la dépréciation de la devise américaine depuis le début 2017. Celle-ci s'est ensuite raffermie, face à la livre et à l'euro.

Source : Thomson Reuters.

**Graphique 14. Taux de change effectif nominal**

(indices 2014=100)

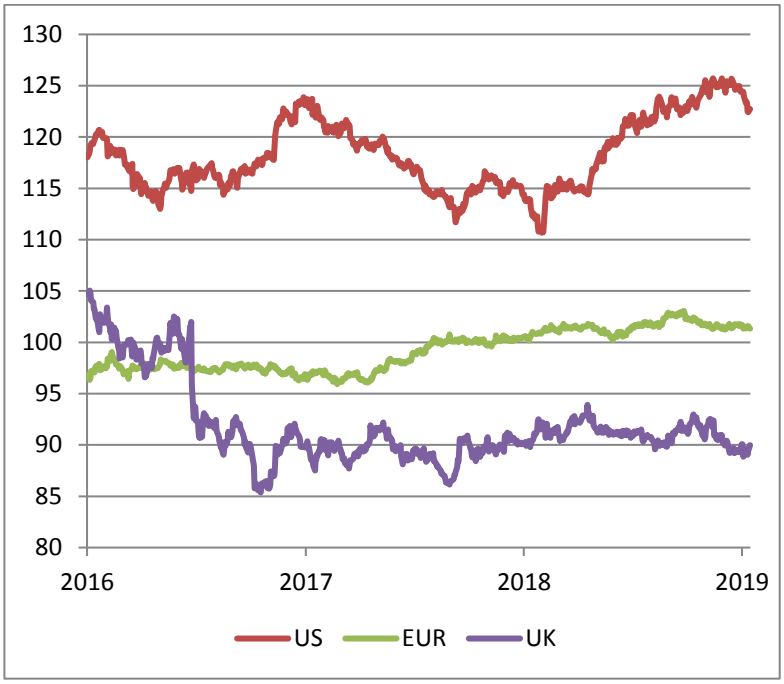


Source : BRI (à partir de Thomson Reuters).

Une hausse représente une appréciation de la devise.

**Graphique 15. Taux d'intérêt des obligations d'Etat à 10 ans**
(pourcentages)

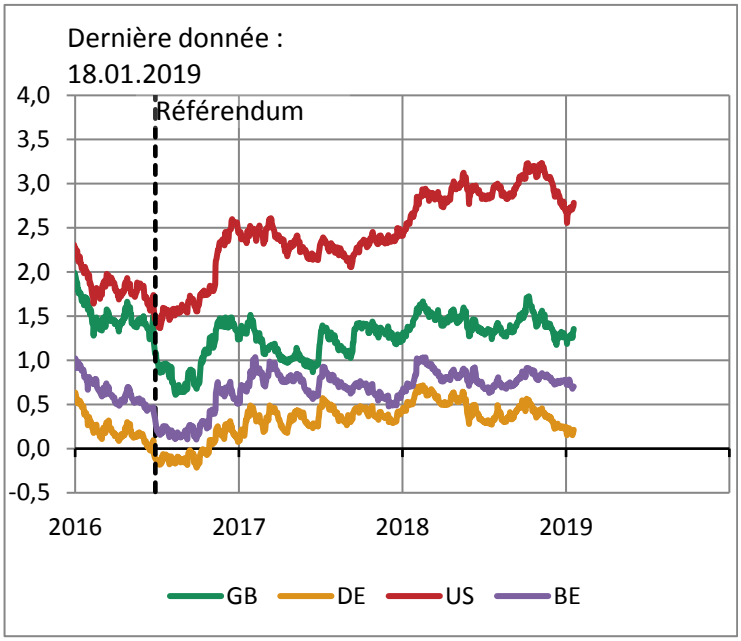


- Après l'annonce d'un résultat favorable au Brexit lors du référendum britannique, les taux d'intérêt à long terme ont plongé de manière plus ou moins importante selon les devises.
- Ce mouvement s'est retourné en octobre 2016, lorsque les taux longs se sont inscrits à la hausse. Une telle augmentation synchronisée suggère que des facteurs mondiaux sont efficaces, tels que l'impact des élections américaines.
- Après avoir atteint partout un point haut au début de 2018, les taux ont baissé, les investisseurs délaissant quelque peu les actions pour des obligations dans un contexte d'attente de normalisation de la politique monétaire américaine et d'incertitudes (géo)politiques, en ce compris en matière de politique commerciale.

Source : Thomson Reuters.

**Graphique 16. Taux directeurs des banques centrales**
(en pourcentages)

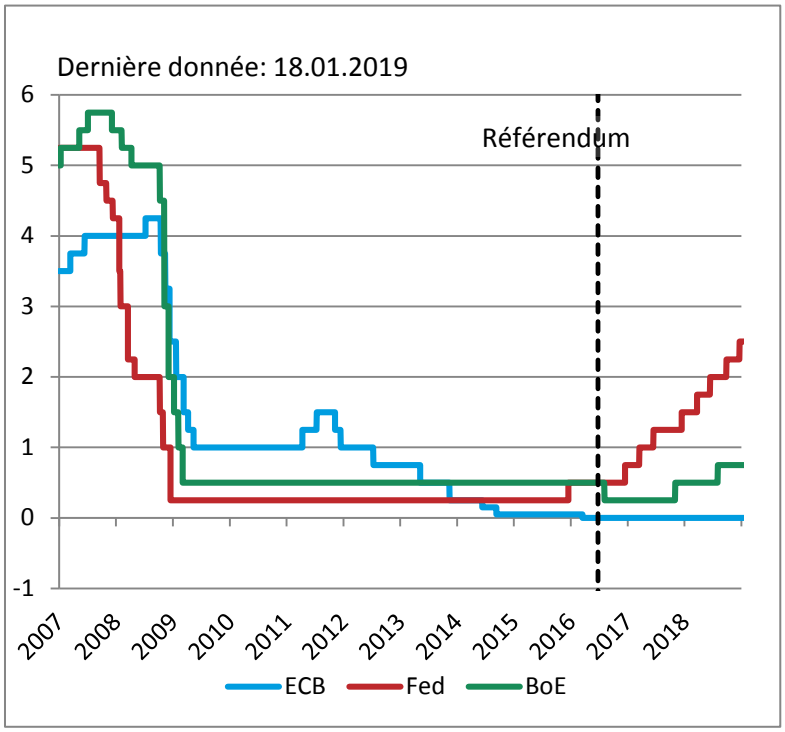


- Après les réactions sur les marchés financiers et de change à la suite de la surprise liée au résultat du référendum, la Banque d'Angleterre a pris différentes mesures d'assouplissement le 3 août 2016. En particulier, elle a diminué son taux directeur de 0,25 point de pourcentage, elle a étendu son programme d'achat d'obligations souveraines, elle a introduit un programme d'achats d'obligations d'entreprises et elle a lancé un « Term Funding Scheme » visant à faciliter la transmission de la baisse des taux directeurs vers les taux des crédits bancaires.
- Le 2 novembre 2017, elle a rétabli son taux directeur à son niveau d'avant référendum, soit 0,50 %. Elle a tenu compte, notamment, de l'inflation qui avait largement dépassé sa cible de 2 %. Dans le même temps, l'ampleur du « Term Funding Scheme » a été majorée.
- De son côté, dans un contexte de vigueur persistante de l'économie, la Réserve fédérale a procédé à plusieurs hausses des taux directeurs, ouvrant le chemin d'une normalisation de sa politique.
- La Banque d'Angleterre a de nouveau relevé ses taux directeurs en août 2018.

Source : Thomson Reuters.

**Graphique 17. Marchés boursiers : principaux indices**

(indices 01.06.2015 = 100)

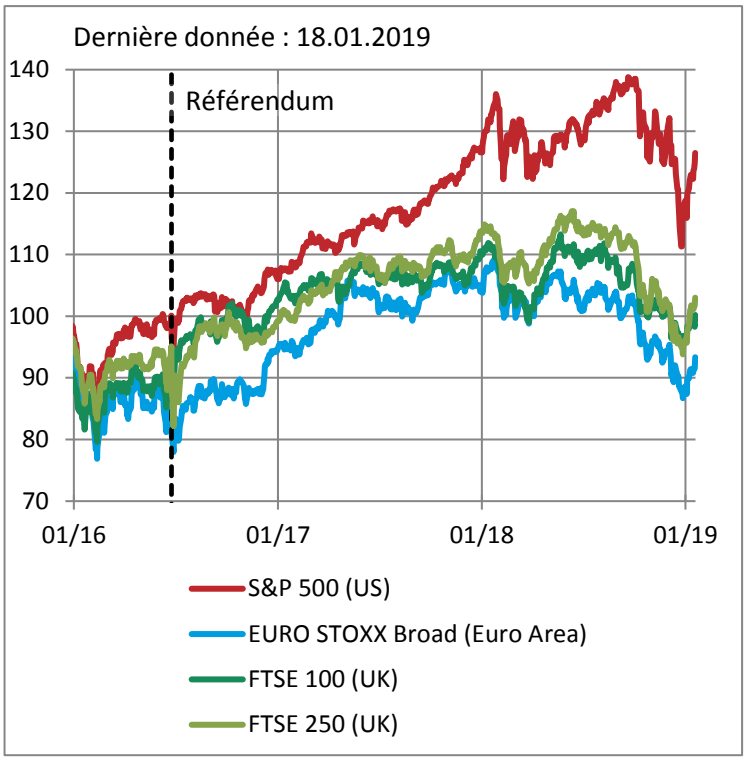


- Bien que les grandes places boursières mondiales aient enregistré des baisses d'ampleurs différentes de leurs indices **au moment du référendum**, ce choc a rapidement été absorbé.
- Les cours ont poursuivi sur leur lancée dans un contexte d'expansion économique.
- Les marchés boursiers ont été secoués **au début de 2018**, d'abord, par les craintes d'une normalisation plus rapide de la politique monétaire américaine et ensuite par l'impact négatif de menaces de politiques protectionnistes, surtout sur le plan commercial.
- Dans un contexte d'incertitudes accrues, les marchés boursiers se sont fortement repliés **depuis la mi-2018** avant de reprendre des couleurs en janvier 2019.

Source : Thomson Reuters.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## 2.4. Prévisions de croissance à moyen terme

Tableau 2. Perspectives de croissance en % du PIB en volume

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Royaume-Uni** | | | | | |
| FMI (octobre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,5 | 1,5 |
| CE (novembre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,2 | 1,2 |
| Bank of England (nov. 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,7 | 1,7 |
| Office for Budget Responsibility (octobre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,6 | 1,4 |
| OCDE (novembre 2018) | 1,8 | 1,7 | 1,3 | 1,4 | 1,1 |
| **Belgique** | | | | | |
| FMI (octobre 2018) | 1,4 | 1,7 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| CE (novembre 2018) | 1,5 | 1,7 | 1,5 | 1,5 | 1,4 |
| OCDE (novembre 2018) | 1,5 | 1,7 | 1,5 | 1,4 | 1,4 |
| Bureau du Plan (sept. 2018) | 1,5 | 1,7 | 1,5 | 1,5 | - |
| Banque nationale (déc. 2018) | 1,5 | 1,7 | 1,5 | 1,4 | 1,3 |
| **Zone euro** | | | | | |
| FMI (octobre 2018) | 1,9 | 2,4 | 2,0 | 1,9 | 1,7 |
| CE (novembre 2018) | 1,9 | 2,4 | 2,1 | 1,9 | 1,7 |
| OCDE (novembre 2018) | 1,9 | 2,5 | 1,9 | 1,8 | 1,6 |

## 2.5. Commerce extérieur de la Belgique avec le Royaume-Uni

### 2.5.1. Vue d'ensemble

**Graphique 18. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)

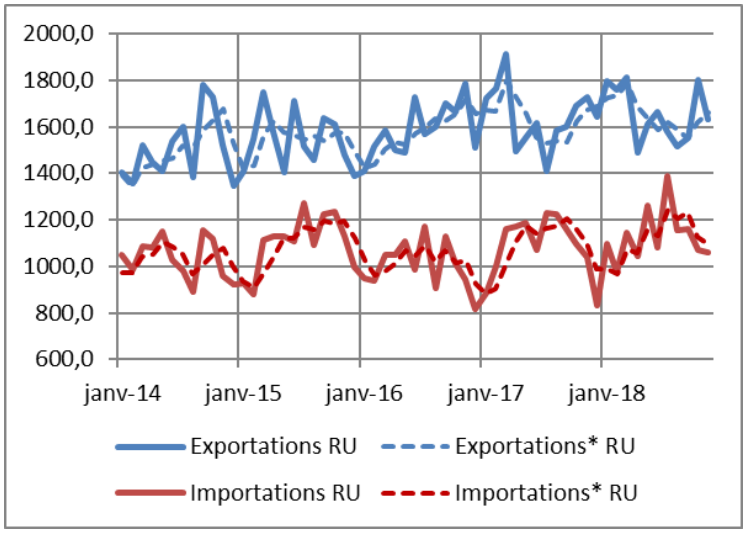


- Au cours des trois premiers trimestres de 2018, les exportations belges de biens en valeur à destination du Royaume-Uni se sont inscrites en très légère hausse en comparaison annuelle avec une croissance de l'ordre de 0,7 %.
- Les importations belges de biens en provenance du Royaume-Uni se sont également inscrites en hausse d'une façon légèrement plus soutenue avec une croissance annuelle de quelque 2,2 % en 2018. En évolution mensuelle, une baisse des importations est cependant observée depuis août.
- A ce stade, il est cependant encore trop tôt pour imputer ces évolutions observées à un « effet Brexit ». Par ailleurs, l'excédent commercial de la Belgique vis-à-vis du Royaume-Uni reste important, atteignant environ 6,7 milliards d'euros en 2017 et quelque 4,5 milliards sur les neuf premiers mois de 2018.

Note : * moyenne mobile sur trois mois
Source : ICN (concept national).

**Graphique 19. Echanges de biens entre la Belgique et le reste du monde**

Données en valeur (millions d'euros)

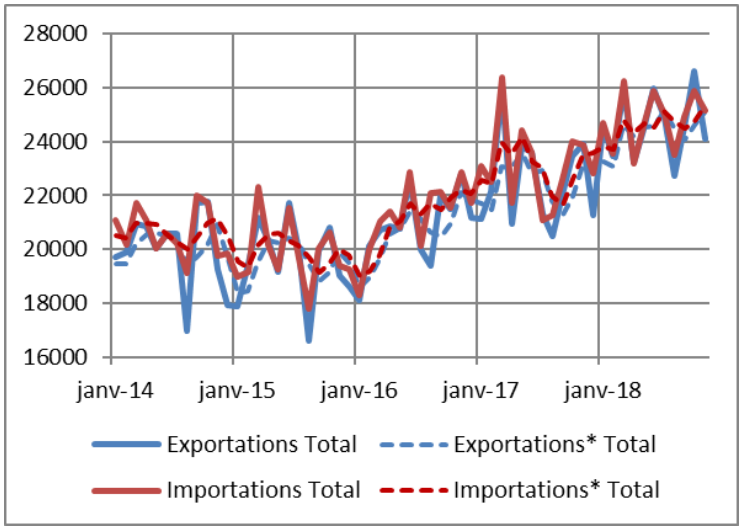


- En 2018, les exportations belges en valeur ont enregistré une croissance de quelque 9,1 % au cours des trois premiers trimestres par rapport à la période correspondante de 2017, soit une croissance nettement plus soutenue que celle enregistrée pour le Royaume-Uni uniquement (0,7 %). Cette situation s'explique notamment par l'importante croissance des exportations de « produits chimiques et connexes », qui représentent plus de 30 % des exportations belges de biens, en particulier à destination de l'Allemagne.

- De manière similaire, les importations belges de biens en valeur en provenance du reste du monde ont été marquées par une croissance positive et plus soutenue que celles uniquement en provenance du Royaume-Uni, de l'ordre 7,2 % au cours des trois premiers trimestres de l'année par rapport à la période correspondante de 2017. Cette importante augmentation des importations de biens de la Belgique s'explique notamment par l'alourdissement de la facture nette des produits énergétiques par rapport au reste du monde au cours de cette période.

Note : * moyenne mobile sur trois mois

Source : ICN (concept national).

### 2.5.2. Par catégories de biens

Cette section présente une décomposition entre les principales catégories de biens (ventilation CTCI), mettant l'accent sur des catégories identifiées comme prioritaires pour le suivi, à savoir les produits alimentaires et les boissons, les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines et le matériel de transport. A ce stade, les évolutions ne permettent pas d'identifier des effets généralisés du Brexit.

Tableau 3. Echanges de biens de la Belgique vers le Royaume-Uni, par catégorie de produits

| Taux de croissance (en %) | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 (3ers trimestres) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Exportations | Importations | Exportations | Importations | Exportations | Importations |
| **Total** | **3,1** | **-8,9** | **3,5** | **8,3** | **0,7** | **2,2** |
| 0 - Produits alimentaires et animaux vivants | 1,1 | 10,7 | 1,2 | 22,9 | 0,4 | 8,6 |
| 1 - Boissons et tabacs | -24,4 | -3,4 | 23,9 | 0,0 | 10,0 | 38,5 |
| 2 - Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants | -6,5 | 29,3 | -0,7 | -7,1 | 1,7 | -3,9 |
| 3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes | -12,2 | -36,2 | 39,7 | 45,0 | 66,7 | 14,1 |
| 4 - Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale | 3,7 | 48,3 | 6,0 | 83,3 | 1,9 | -3,1 |
| 5 - Produits chimiques et produits connexes, n.d.a. | 26,4 | 2,3 | 9,8 | 4,0 | 3,1 | -1,7 |
| 6 - Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première | -7,1 | -7,2 | 3,0 | 2,6 | -4,5 | -0,4 |
| 7 - Machines et matériel de transport | 0,5 | -8,5 | -4,2 | -2,2 | -6,6 | 2,0 |
| 8 - Articles manufacturés divers | -4,4 | 15,3 | 0,1 | 1,9 | 2,9 | -21,6 |
| 9 - Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI | 16,2 | -68,3 | -26,8 | 118,9 | -99,6 | -52,6 |

Source : ICN.

Les importants mouvements constatés au niveau de certaines catégories de produits telles que « boissons et tabacs » doivent être remis en perspective du fait que cette dernière catégorie ne représente qu'une part relativement limitée des exportations (1 %) et des importations (1 %) dans le total des échanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni pour lesquels des variations de montants en valeur de quelques millions seulement engendrent d'importantes variations en termes de taux de croissance. De façon plus spécifique, si les deux classes de produits qui composent cette dernière catégorie ont vu leur exportations et importations augmenter, il s'agit essentiellement des produits liés au tabac qui ont enregistré une évolution importante en termes de croissance. Par ailleurs, la croissance importante des exportations de la Belgique vers le Royaume-Uni des biens de la catégorie « combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes » s'explique principalement par la hausse des exportations des produits gaziers tant en termes de quantité que de valeur unitaire. Cela est également le cas, dans une moindre mesure, pour les produits pétroliers, qui constituent en outre le facteur majeur de l'augmentation des importations en provenance du Royaume-Uni sur ces neuf premiers mois de l'année.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

### 2.5.2.1 Produits alimentaires

**Graphique 20. Echanges de biens « alimentaires » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

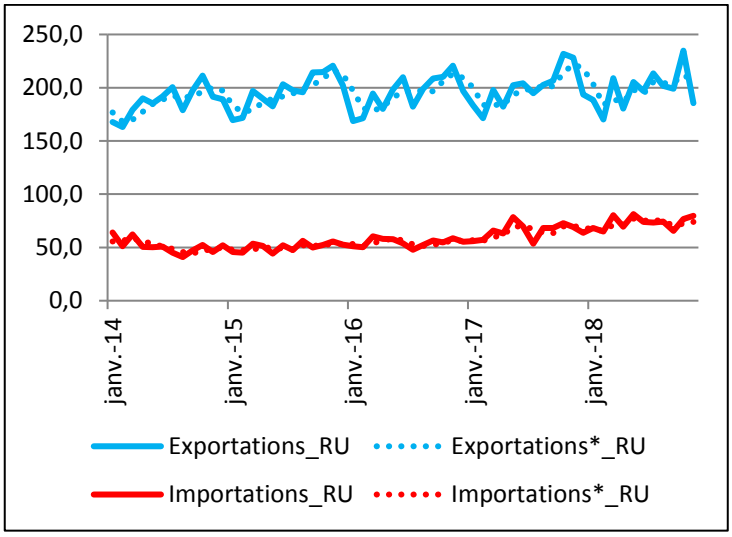


Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCI_1 (agrégation des catégories de produits : « produits alimentaires et animaux vivants » et « boissons et tabacs »).

Source : ICN (concept national).

**Graphique 21. Echanges de biens « légumes et fruits » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

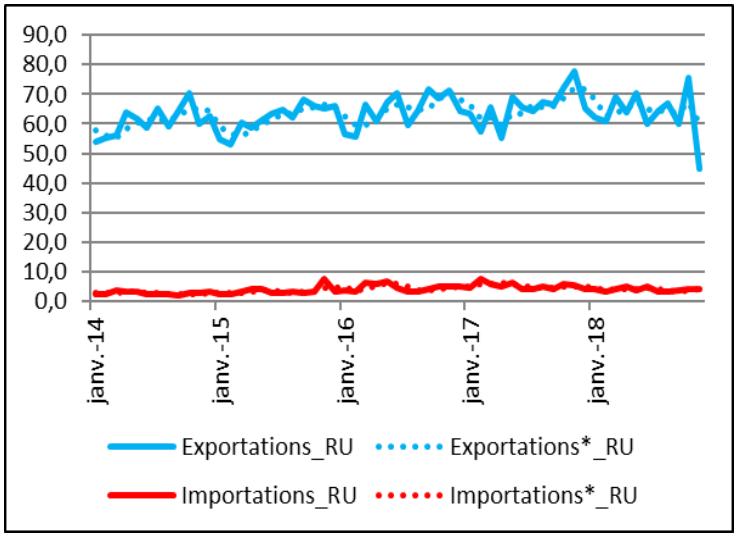


Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCI_2 (« légumes et fruits »).

Source : ICN (concept national).

**Graphique 22. Echanges de biens « sucres et préparations à base de sucre » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

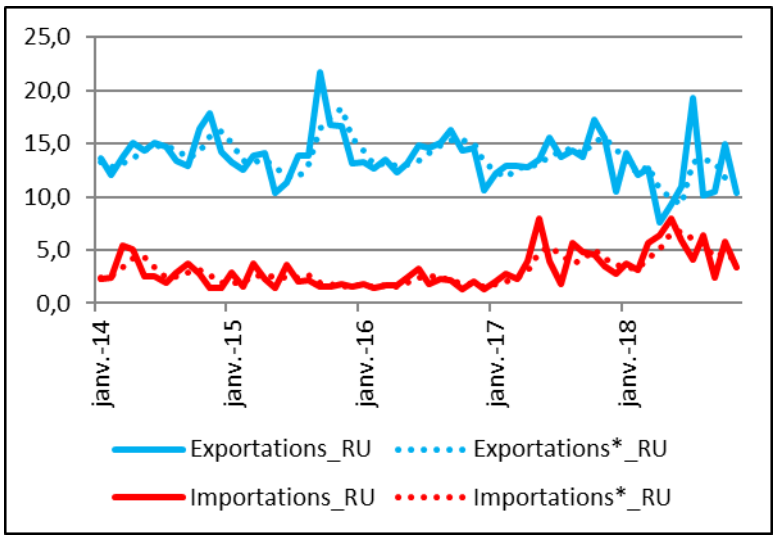


Note : * moyenne mobile sur trois mois
1. Données selon la classification CTCI_2 (« sucres, préparations à base de sucre et miel »).
Source : ICN (concept national).

### 2.5.2.2 Produits chimiques et pharmaceutiques

**Graphique 23. Echanges de biens « produits chimiques et connexes » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

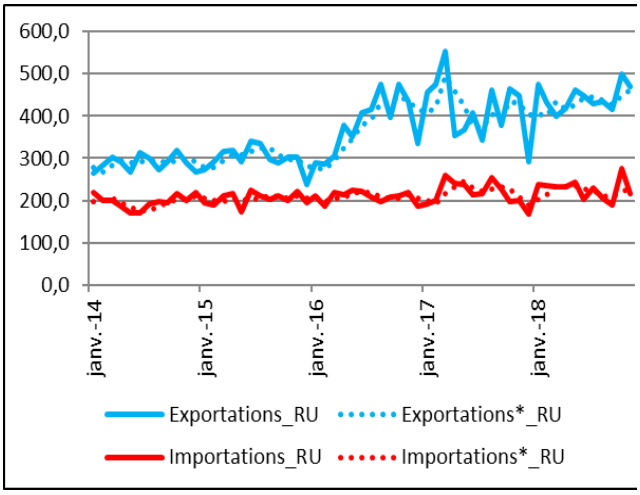


- La hausse des exportations de biens constatée en 2016 n'est pas directement liée au Brexit mais à la réorganisation des activités d'une firme du secteur pharmaceutique (voir ci-dessous pour la catégorie de produits spécifiques « produits médicinaux et pharmaceutiques »).

Note : * moyenne mobile sur trois mois
1. Données selon la classification CTCI_1 (« produits chimiques et produits connexes »).
Source : ICN (concept national).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

**Graphique 24. Echanges de biens « médicinaux et pharmaceutiques » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

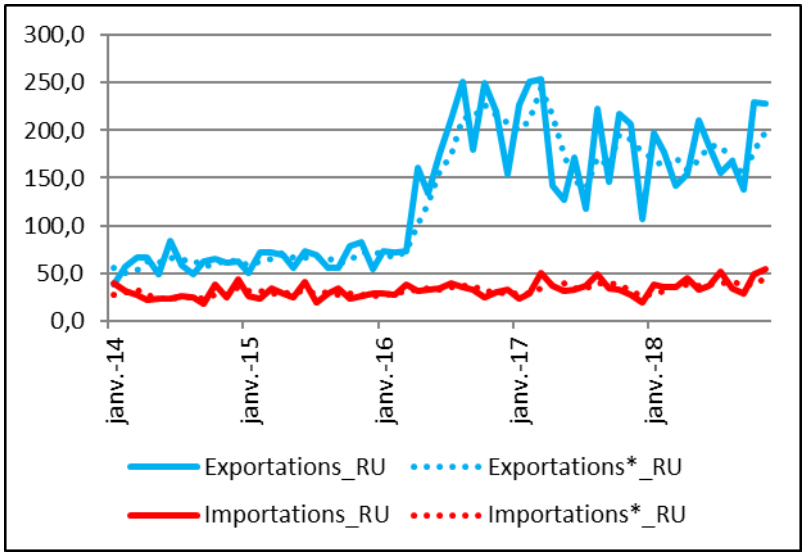


Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCI_2 (« produits médicinaux et pharmaceutiques »).

Source : ICN(concept national).

### 2.5.2.3 Produits textiles

**Graphique 25. Echanges de biens « textiles » entre la Belgique et Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

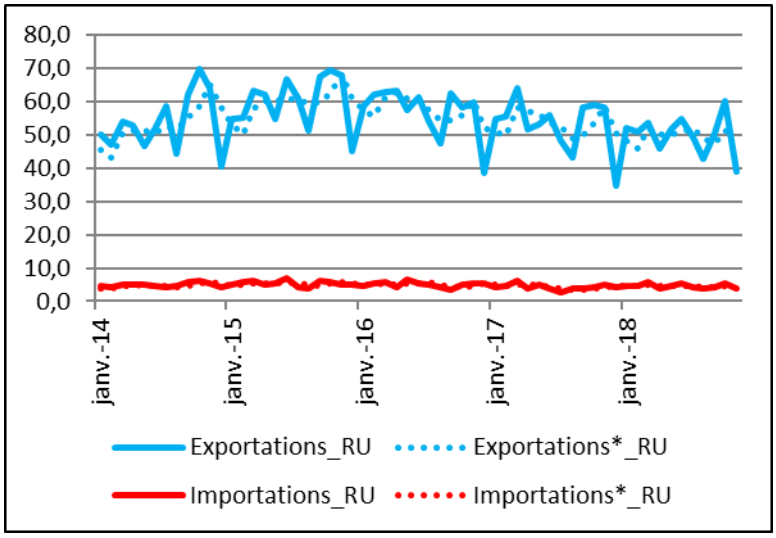


Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCI_2 (« fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a et produits connexes »).

Source : ICN (concept national).

### 2.5.2.4 Véhicules routiers et autres matériels de transports

**Graphique 26. Echanges de biens « machines et matériels de transport » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

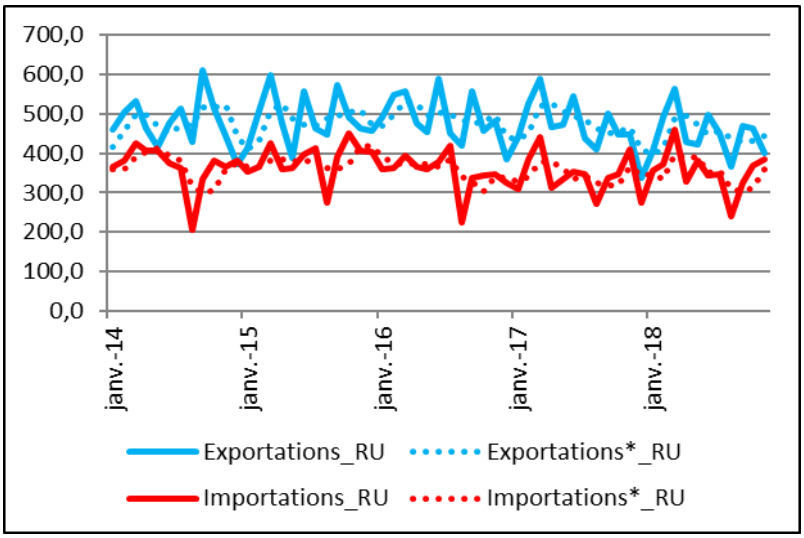


Note : * moyenne mobile sur trois mois
1. Données selon la classification CTCI_1 (« machines et matériels de transport »).
Source : ICN (concept national).

**Graphique 27. Echanges de biens « véhicules routiers et autres matériels de transports » entre la Belgique et le Royaume-Uni**

Données en valeur (millions d'euros)[1]

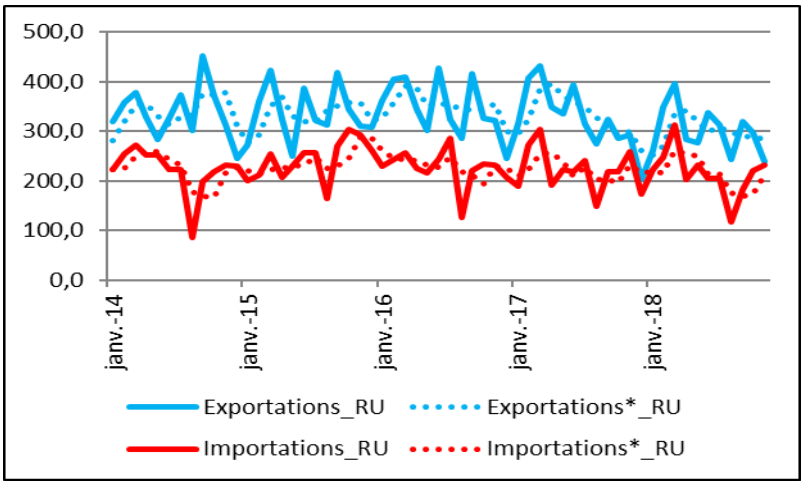


Note : * moyenne mobile sur trois mois
1. Données selon la classification CTCI_2 (agrégation des catégories de produits: « Véhicules routiers » et « Autres matériels de transports »).
Source : ICN (concept national).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## 2.6. Importance des secteurs pour les exportations belges vers le Royaume-Uni dans les flux multilatéraux

L'importance des secteurs mis en exergue par les flux bilatéraux est toutefois à nuancer en prenant en considération les échanges multilatéraux. Pour appréhender l'importance du Royaume-Uni en tant que débouché pour un secteur donné, il faut donc tenir compte des autres destinataires des exportations belges.

Le **Royaume-Uni** constitue un **partenaire important** en ce qui concerne les exportations belges[2] de **l'industrie automobile** (C29 : 13,3 % des exportations totales belges de l'ensemble de ce secteur), de l'industrie du **textile, de l'habillement et de la chaussure** (C13-C15 : 13,1 %), **l'industrie du papier** (C17 : 12,8 %), **l'imprimerie et la reproduction d'enregistrements** (C18 : 11,9 %), **la fabrication d'autres matériels de transport** (C30 : 10,5 %) et **l'industrie alimentaire et de boissons** (C10-C12 : 9 %). Les chiffres relatifs aux secteurs pour lesquels le Royaume-Uni joue un rôle essentiel en tant que débouché pour leurs exportations sont repris dans le tableau 4. Le tableau complet se trouve en annexe pour plus de clarté.

**Tableau 4. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière**

(moyenne 2015-2017, exportations en millions d'euros)

| | | Exportations vers le Royaume-Uni | Exportations vers le Monde | Poids du Royaume-Uni dans Monde | Part de la valeur ajoutée du secteur dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière |
|---|---|---|---|---|---|
| **C** | **Industrie manufacturière** | **18.449,4** | **228.263,2** | **8,1%** | **100%** |
| **29** | **Industrie automobile** | 3.794,3 | 28.585,3 | 13,3% | 4,3% |
| **13-15** | **Textile & Habillement** | 937,0 | 7.141,4 | 13,1% | 2,8% |
| *13* | *Fabrication de textiles* | *640,2* | *3.922,7* | *16,3%* | n.d. |
| *14* | *Industrie de l'habillement* | *178,1* | *2.074,0* | *8,6%* | n.d. |
| *15* | *Industrie du cuir et de la chaussure* | *118,8* | *1.144,7* | *10,4%* | n.d. |
| **17** | **Industrie du papier et du carton** | 424,1 | 3.315,2 | 12,8% | 2,0% |
| **18** | **Imprimerie et reproduction enregistrements** | 28,8 | 241,5 | 11,9% | 1,9% |
| **30** | **Fabrication d'autres matériels de transport** | 283,4 | 2.689,6 | 10,5% | 1,8% |
| **10-12** | **Alimentaire & Boissons** | 2.322,1 | 25.707,2 | 9,0% | 15,8% |
| *10* | *Industries alimentaires* | *2.160,5* | *22.689,4* | *9,5%* | n.d. |
| *11* | *Fabrication de boissons* | *157,8* | *2.619,0* | *6,0%* | n.d. |
| *12* | *Fabrication de produits sur base de tabac* | *3,8* | *398,9* | *1,0%* | n.d. |

Source : BNB, concept national. Valeur ajoutée non disponible au niveau détaillé en ce qui concerne l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C15) et l'industrie alimentaire et des boissons (C10-C12).

Attention toutefois, **un pourcentage élevé ne signifie pas pour autant un montant absolu élevé**. Alors que les exportations issues de l'industrie chimique destinées au Royaume-Uni ne représentent que 5,8 % des exportations belges de cette industrie, leur montant s'élève toutefois à 2,6 milliards d'euros en moyenne annuelle sur la période d'observation. En revanche, si ce taux s'élève à 16,3 % pour les exportations de la fabrication de textiles, elles ne représentent que 640,2 millions d'euros en moyenne annuelle sur la période d'observation.

Pour information, les secteurs industriels repris dans le tableau 4, qui ont la part relative la plus importante pour le Royaume-Uni en tant que débouchés, ne sont pas les secteurs les plus importants économiquement en termes de valeur ajoutée (voire dernière colonne du tableau). Le tableau complet des valeurs ajoutées de l'industrie manufacturière se trouve en annexe.

[2] Selon la nomenclature NACEBEL 2008, en concept national et en moyenne sur la période 2015-2017.

## 2.7. Valeur ajoutée des Etats membres dans la demande finale totale britannique[3]

Graphique 28. Intégration dans la chaîne de valeur britannique, 2015

(en % de la valeur ajoutée locale)

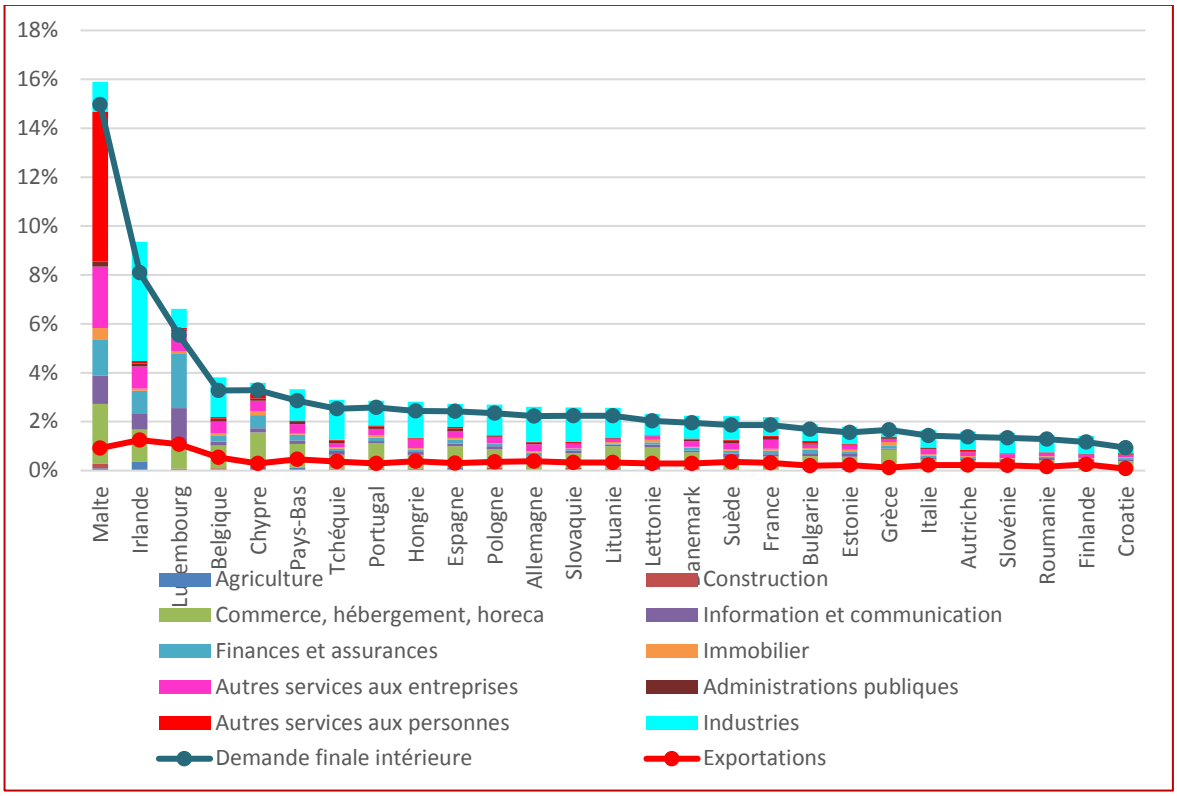


Source : OCDE (TiVA), calculs propres.

En 2015[4], **la part de la valeur ajoutée belge générée par la demande finale totale britannique** s'élevait à 3,8 % (données de TiVA, OCDE) dont 3,3 % par la demande intérieure britannique et 0,5 % par les exportations du Royaume-Uni vers le reste du monde. La valeur ajoutée belge[5] dans la demande finale totale britannique s'élevait à 1,6 % pour l'industrie, tandis que pour les services, ce taux atteignait 2,2 %. Au niveau sectoriel, les principaux créateurs de valeur ajoutée sont issus de l'industrie chimique et des autres services aux entreprises (chacun représente 0,5 % de la valeur ajoutée belge). En ce qui concerne les autres pays de l'Union européenne, la demande finale totale britannique a généré 9,3 % de la valeur ajoutée totale de l'Irlande, dont 8,1 points de pourcentage créés par la demande intérieure britannique et 1,2 point de pourcentage par les exportations britanniques vers le reste du monde.

[3] La demande finale totale britannique est composée d'une part de la demande intérieure britannique et d'autre part, des réexportations du Royaume-Uni vers le reste du monde. Tous les taux de ce focus sont exprimés par rapport à la valeur ajoutée totale de l'économie du pays créateur de valeur ajoutée.

[4] Dernières données disponibles.

[5] L'industrie comprend l'industrie minière, l'industrie manufacturière et le secteur « Eau, gaz et électricité ».

**Les principaux bénéficiaires de la demande finale britannique** étaient le secteur de l'alimentation et des boissons (1,5 %) et l'industrie chimique (1,3 %). La valeur ajoutée irlandaise dans la demande finale totale britannique représentait 4,9 % pour l'industrie. Pour les services, ce taux équivalait à 4,1 % contre 0,4 % pour le secteur agricole.

Pour les principaux pays voisins, la part de la valeur ajoutée locale, créée par la demande finale totale britannique pour les Pays-Bas (notamment dans les autres services professionnels), pour l'Allemagne (l'industrie automobile et les autres services professionnels) et pour la France (notamment les autres services professionnels) correspondait respectivement à 3,3 %, 2,6 % et 2,2 %.

Les parts des Pays-Bas et de la France ont davantage profité aux services (respectivement 1,9 % et 1,4 % contre 1,3 % et 0,8 % pour les industries); celle de l'Allemagne a par contre davantage bénéficié à l'industrie (1,4  contre 1,2 % pour les services).

# 3. Brexit Impact Scan & Road Show

Il importe pour les entreprises belges que la clarté soit faite quant aux futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni avant la fin de la période de transition. Idéalement, dans ces nouvelles relations, le Royaume-Uni continuerait à faire partie de l'union douanière. Les pouvoirs publics et les entreprises doivent néanmoins se préparer à toutes les éventualités et donc même à une situation de « *no-deal* ».

Outre les taxes à l'importation et les formalités douanières qui surgiront en cas de « no-deal », les entreprises seront confrontées au fait que le RU ne fera plus partie des accords de libre-échange conclus par l'UE avec plusieurs pays dans le monde.

Les accords de libre-échange comprennent des règles d'origine. Les produits originaires des pays ayant ratifié l'accord de libre-échange peuvent profiter de tarifs préférentiels. L'origine d'un produit est certifiée par les autorités car les composants des produits proviennent souvent de différents pays.

En cas de « no-deal », les composants provenant du RU ne seront plus considérés comme originaires de l'UE. Il se pourrait par conséquent que le produit final ne corresponde plus aux règles d'origine en vigueur dans l'accord de libre-échange. Concrètement, cela pourrait signifier que des pays tiers n'accepteraient plus des taux d'importation avantageux pour les produits européens dont les composants sont en grande partie originaires du RU. A l'inverse, l'importation de produits issus d'un pays cosignataire d'un accord de libre-échange pourrait coûter plus cher si ces produits contiennent des composants originaires du RU. Cette situation pourrait impliquer que les entreprises importatrices et exportatrices soient confrontées à d'importants frais supplémentaires.

En outre, nos entreprises pourraient également être confrontées à des problèmes en matière de contrôle de propriétés intellectuelles et de sécurité des produits. En effet, les organismes britanniques inscrits perdraient leur statut. Ils ne pourraient par conséquent plus fournir de certificats type UE. ni certifier des systèmes de qualité. Les entreprises actives au RU devront demander un nouveau certificat auprès des instances européennes ou demander auprès d'elles un transfert de leur dossier. Le rôle d'opérateur économique pourrait aussi changer : un distributeur pourrait devenir un importateur dans un scenario de « *no-deal* ». Un tel changement de rôle pour un opérateur économique implique d'autres responsabilités et obligations.

Afin de sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, le SPF Economie a mis en ligne un portail Brexit dans le but de leur fournir toute information utile concernant le Brexit et ses conséquences. Ce portail propose également des liens vers d'autres sites des autorités fédérales et régionales. Il a été consulté plus de 25.000 fois en 4 mois. Par ailleurs, le SPF Economie propose un Brexit Impact Scan dont l'objectif est d'aider les entreprises à se préparer au Brexit et de leur fournir des conseils à l'aide d'une liste de questions s'articulant autour de 9 thèmes :

1. l'exportation,
2. l'importation,
3. les services,

4. le transport,
5. l'approvisionnement,
6. les données et les services numériques (réglementation vie privée),
7. la propriété intellectuelle,
8. l'implantation,
9. la concurrence et le marché.

Le Brexit Impact Scan a été consulté 8.372 fois (situation au 15.01.2019 – 6.206 visites sur la version néerlandaise et 2.166 visites sur la version française).

Par ailleurs, une Task force technique a été créée sous la présidence du SPF Economie. Elle regroupe des experts de différentes autorités fédérales et régionales et étudie les mesures et initiatives belges liées à la préparation au Brexit.

En outre, plusieurs initiatives sont prises aux niveaux fédéral et régional afin que l'information ait la portée nécessaire pour atteindre les entreprises, les fédérations professionnelles, les chambres de commerce et les citoyens. Ces dernières semaines, le SPF Economie et le Service des Douanes ont proposé des présentations au cours de séminaires d'information sur le Brexit organisés par les chambres de commerce, le VOKA, Essencia en collaboration avec les agences régionales à l'exportation :

- 06.11.2018 Voka Flandre occidentale
- 09.11.2018 Voka Malines-Campine
- 15.11.2018 Voka Limbourg
- 20.11.2018 Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Wallonie Picarde
- 28.11.2018 Essencia Gand
- 29.11.2018 Voka Malines-Campine
- 05.12.2018 CCI Brabant Wallon
- 07.12.2018 CCI Namur
- 12.12.2018 Essencia Nivelles
- 13.12.2018 Voka Flandre occidentale
- 10.01.2019: CCI Luxembourg

Sont planifiées :

- 29.01.2019 CCI Liège
- 30.01.2019 CCI Eupen-Malmédy-St.Vith
- 19.03.2019 CCI Hainaut

La Commission européenne a publié des informations générales au sujet du Brexit sur son site internet. Les entreprises peuvent également y retrouver un Brexit Factsheet présentant un aperçu pratique des informations que les entreprises doivent connaître pour se préparer au Brexit. La Commission a également publié de nombreuses notes de préparation à l'attention des entreprises leur indiquant par secteur les règlements européens qui ne seraient plus en vigueur après le Brexit et les conséquences qui pourraient s'ensuivre.

Le Service des douanes a pour sa part rédigé un certain nombre de fiches pratiques relatives aux produits présentant des informations concernant les autorisations. Celles-ci pourraient être très utiles dans le cadre du Brexit.

Les agences régionales à l'exportation (Flandre, Bruxelles, Wallonie) présentent sur leur site respectif des informations spécifiques sur le Brexit afin d'accompagner les entreprises dans leur préparation.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

# 4. Annexes

## Tableau A1. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière

(moyenne 2015-2017, exportations en millions d'euros)

| | Exportations vers le Royaume-Uni | Exportations vers le Monde | Poids du Royaume-Uni dans Monde |
|---|---|---|---|
| **C - Industrie manufacturière** | **18.449,4** | **228.263,2** | **8,1%** |
| 13 - Fabrication de textiles | 640,2 | 3.922,7 | 16,3% |
| 29 - Industrie automobile | 3.794,3 | 28.585,3 | 13,3% |
| 17 - Industrie du papier et du carton | 424,1 | 3.315,2 | 12,8% |
| 18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements | 28,8 | 241,5 | 11,9% |
| 30 - Fabrication d'autres matériels de transport | 283,4 | 2.689,6 | 10,5% |
| 15 - Industrie du cuir et de la chaussure | 118,8 | 1.144,7 | 10,4% |
| 10 - Industries alimentaires | 2.160,5 | 22.689,4 | 9,5% |
| 14 - Industrie de l'habillement | 178,1 | 2.074,0 | 8,6% |
| 16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie | 144,0 | 1.711,7 | 8,4% |
| 24 - Métallurgie | 1.496,5 | 18.946,0 | 7,9% |
| 26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | 618,5 | 7.924,2 | 7,8% |
| 22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | 615,5 | 8.144,1 | 7,6% |
| 19 - Cokéfaction et raffinage | 1.030,4 | 13.673,6 | 7,5% |
| 21 - Industrie pharmaceutique | 1.587,2 | 23.147,2 | 6,9% |
| 25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 333,1 | 4.866,7 | 6,8% |
| 23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 223,3 | 3.289,4 | 6,8% |
| 27 - Fabrication d'équipements électriques | 334,9 | 5.023,7 | 6,7% |
| 11 - Fabrication de boissons | 157,8 | 2.619,0 | 6,0% |
| 32 - Autres industries manufacturières | 727,9 | 12.124,5 | 6,0% |
| 20 - Industrie chimique | 2.600,4 | 44.844,5 | 5,8% |
| 28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a. | 913,4 | 16.002,8 | 5,7% |
| 31 - Fabrication de meubles | 34,5 | 884,3 | 3,9% |
| 12 - Fabrication de produits sur base de tabac | 3,8 | 398,9 | 1,0% |

Source : BNB, concept national.

## Tableau A2. Valeur ajoutée créée dans l'industrie manufacturière en 2016

| 2016 | Valeur ajoutée (en millions d'euros) | Poids des secteurs dans la création de valeur ajoutée de l'industrie manufacturière |
|---|---|---|
| **C - Manufacture** | **51.766,9** | 100,0% |
| 20 Industrie chimique | 8.499,7 | 16,4% |
| 10-12 Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits sur base de tabac | 8.157,7 | 15,8% |
| 21 Industrie pharmaceutique | 6.755,5 | 13,0% |
| 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 3.892,7 | 7,5% |
| 28 Fabrication de machines et équipements n.c.a. | 3.527,7 | 6,8% |
| 24 Métallurgie | 2.764,8 | 5,3% |
| 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 2.433,7 | 4,7% |
| 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | 2.378,1 | 4,6% |
| 29 Industrie automobile | 2.219,4 | 4,3% |
| 19 Cokéfaction et raffinage | 1.970,2 | 3,8% |
| 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | 1.451,4 | 2,8% |
| 13-15 Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure | 1.434,6 | 2,8% |
| 31-32 Fabrication de meubles; autres industries manufacturières | 1.364,8 | 2,6% |
| 27 Fabrication d'équipements électriques | 1.146,3 | 2,2% |
| 17 Industrie du papier et du carton | 1.057,3 | 2,0% |
| 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements | 970,6 | 1,9% |
| 30 Fabrication d'autres matériels de transport | 916,2 | 1,8% |
| 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie | 826,2 | 1,6% |

Source : BNB.